

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 10 octobre 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2024-10-10-39 | Finances Communales - Budget du CCAS -
Décision Modificative n°1
Rapporteur Auvray Nicole**

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 3 oct. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Danielle Boulais, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Murielle Mour, Madame Karine Pégon.



Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du conseil d'administration du 21 mars 2024, adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024.

Considérant :

- Que cette décision modificative intègre des ajustements de dépenses pour couvrir la hausse de la masse salariale par rapport au prévisionnel.

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses				
	Nature	chapitre	libellé	Montant
S221	628721	011	Remboursement de frais	-18 800,00 €
	64111	012	Frais de personnel	17 300,00 €
	6811	042	Dotation aux amortissements	1 500,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses				
	Nature	chapitre	libellé	Montant
	2188	21	Autres immobilisations corporelles	1 500,00 €

Recettes				
	Nature	chapitre	libellé	Montant
	28188	040	Dotation aux amortissements	1 500,00 €

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20241018-2024-10-10-39-DE

Publié ou notifié : 12 NOV. 2024



Le secrétaire de séance